

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
vendredi 19 septembre 1997
à 16 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SÉANCE

Président : M. DE ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

ÉLECTION DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.2
25 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 16 h 15.

ÉLECTION DU BUREAU

1. Le PRÉSIDENT informe la Commission que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a désigné M. Glanzer (Autriche) pour l'un des postes de vice-président, et le Groupe des États asiatiques M. Rae Kwon Chung (République de Corée) pour le poste de rapporteur.

2. M. Glanzer (Autriche) et M. Rae Kwon Chung (République de Corée) sont élus, respectivement, vice-président et rapporteur par acclamation.

3. M. KAMANDO (République-Unie de Tanzanie) rappelle que le Groupe des États africains a procédé à des consultations au sujet de la désignation d'un candidat pour le poste de rapporteur. Comme ce poste avait été attribué au Groupe des États asiatiques, le Groupe des États africains, qui joue un rôle de tout premier plan au sein du Groupe des 77, présentera un candidat pour le poste de deuxième vice-président.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/52/250, A/C.2/L.1 et Add.1)

4. Le PRÉSIDENT déclare que les réunions devront commencer à l'heure, à 10 heures et 15 heures. Si un orateur est absent, sa délégation sera automatiquement placée en dernière position sur la liste des orateurs pour la réunion.

5. Compte tenu de l'expérience acquise, il est proposé qu'un temps de parole de 15 minutes soit accordé à l'ensemble des orateurs pour la discussion générale et de 7 minutes pour la discussion sur les différents points. Le même temps de parole sera accordé pour les orateurs des organismes, fonds et programmes. Les déclarations liminaires des membres du Secrétariat et des organismes fonds et programmes seront limitées à 10 minutes. Le texte de ces déclarations devrait faire ressortir les points importants et les priorités, et être distribué si possible à l'avance.

6. L'ordre du jour de la Commission est fondé sur les différentes séries de points énoncées dans la résolution 50/227 et sur le calendrier établi dans la résolution 48/162. Le programme de travail tient compte des rapports disponibles et, dans la mesure du possible, de la capacité des représentants de haut niveau au sein du Secrétariat, des organismes, des fonds et des programmes de participer aux réunions.

7. Le bureau étudiera les suggestions concernant les thèmes et l'orientation des débats au titre des différentes questions visées dans la résolution 50/227. Les membres de la Commission sont invités à transmettre leurs suggestions au bureau. Le choix d'un thème n'empêchera des déclarations sur les autres questions faisant partie du même ensemble.

8. Conformément à la résolution 50/227, le bureau s'entretiendra avec le bureau de la Troisième Commission afin de passer en revue leurs programmes de travail respectifs, de déceler, le cas échéant, des chevauchements et de formuler des recommandations à la Commission.

/...

9. Ainsi que le demande la résolution 50/227, les projets de résolution seront plus courts. Les questions de procédure feront l'objet de décisions et non de résolutions. Le bureau étudiera la possibilité de regrouper les points connexes dans des résolutions combinées. De plus, conformément à la résolution 50/227, la Commission examinera à la fin de la session son projet de programme pour l'année suivante en vue de rationaliser et de simplifier les modalités de notification. Les dates limites pour la présentation des projets de résolution seront strictement appliquées.

10. La méthode utilisée l'année dernière ayant donné de bons résultats, il sera organisé un certain nombre de réunions d'information en haut lieu par des fonctionnaires de rang supérieur, des réunions-débats sur des points de l'ordre du jour de la Commission et des discours d'orientation. Toutes les suggestions que pourraient présenter les membres de la Commission seront les bienvenues.

11. En l'absence d'objections, le Président considère que les dispositions qu'il a décrites sont acceptables pour la Commission.

12. Il en est ainsi décidé.

13. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.2/51/L.1 et les dispositions prises par l'Assemblée générale sur la base des recommandations contenues dans le premier rapport du bureau (A/52/250) concernant l'organisation des travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions.

14. M. BUNCH (Chef du Groupe de la programmation et du suivi de la documentation) appelle l'attention sur le document relatif à l'état d'avancement de la documentation (A/C.2/52/L.1/Add.1) et apporte des informations à jour sur la date de publication prévue d'un certain nombre de documents.

15. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) signale que les changements indiqués ci-après ont été apportés au projet de programme de travail. Le point 95 a) de l'ordre du jour sur le financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés, sera examiné le 16 octobre et le 17 octobre au matin. Il faudra ajouter à ce point la note de bas de page suivante : "Dans sa résolution 50/227, l'Assemblée générale a décidé que la question de la conférence sur le financement du développement serait examinée au titre de ce point à sa cinquante-deuxième session".

16. Le point 95 d) - crise de la dette extérieure et développement - sera lui aussi examiné le 16 octobre et le 17 octobre au matin. Le point 95 c) - science et technique au service du développement - le sera le 17 octobre après-midi. Les points qui doivent être examinés la semaine suivante le seront avec un jour de retard par rapport à ce qui était initialement prévu. Ainsi, le point 99 - activités opérationnelles de développement - sera examiné le 20 octobre. A la demande de l'Alliance des petits Etats insulaires, l'examen du point 98 de l'ordre du jour - environnement et développement durable - et de ses alinéas 98 b), c), d), e) et en particulier f), "Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement", sera reporté au 11 novembre car la date prévue, le 21 octobre, coïncide avec celle d'une réunion qui présente pour ces Etats un grand intérêt.

Toute la journée du 21 octobre et l'après-midi du 22 octobre seront consacrés à des consultations officieuses. Le débat sur le point 96 de l'ordre du jour - questions de politique sectorielle - et ses alinéas aura lieu le 24 octobre, à l'exception du débat sur le point 96 c) - alimentation et développement agricole durable - qui aura lieu le 30 octobre après-midi afin que le Directeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) puisse être présent et rendre compte des résultats du Sommet mondial de l'alimentation. L'examen du point 95 b) - commerce et développement - sera reporté au 10 novembre, afin que la documentation soit disponible et que la Commission puisse prendre connaissance des résultats d'une réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés, qui doit avoir lieu à Genève.

17. M. PEDROSO CUESTA (Cuba), faisant référence au document A/C.2/52/L.1, demande au Président de faire distribuer la lettre dont il est question dans le paragraphe 1. Concernant le paragraphe 5, l'Assemblée n'a pas, à sa connaissance, pris de décision en bonne et due forme concernant l'ouverture des séances. Il s'inquiète du fait que la limitation des possibilités d'assurer le service des consultations officieuses et des groupes de travail (par. 6) risque de porter préjudice aux travaux du Groupe des 77. Enfin, il se déclare surpris que la note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : Examen des questions institutionnelles et des questions de programme" (A/52/152 et Add.1) ne figure pas dans la documentation fournie au titre du point 95 b) sur le commerce et le développement, étant donné qu'il avait déjà été décidé à la cinquante et unième session de reporter l'examen de ce rapport.

18. Le PRÉSIDENT déclare que le secrétariat de la Commission fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les services de conférence nécessaires pour les consultations officieuses soient assurés. La lettre du Président de l'Assemblée générale sera distribuée aux membres au plus tôt. Entre-temps, il est possible de trouver la liste des questions qu'il est proposé de confier à la Deuxième Commission dans le premier rapport du bureau (A/52/250).

19. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission), se référant à la déclaration du représentant de Cuba, signale que le bureau a effectivement recommandé qu'il ne soit plus nécessaire qu'au moins un quart des membres de la Commission soient présents pour qu'une séance puisse être déclarée ouverte, et que l'Assemblée générale a approuvé cette recommandation. Elle examinera de près la question du rapport du Corps commun d'inspection et rendra compte à la Commission.

20. M. GRAFF (Luxembourg) estime que, même si le report de l'examen des points 98 b), c), d), e) et f) jusqu'à la fin de la session laissera le temps nécessaire pour des consultations officieuses, la Commission risque de ne pas disposer de projets de résolution à examiner à ce stade initial de ses délibérations. Par ailleurs, si l'on procédait ainsi, la série des alinéas relatifs à l'environnement et au développement durable ne serait pas incluse dans le débat.

21. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) suggère d'utiliser le temps disponible pour des réunions-débats ou des travaux préliminaires sur les projets de résolution. Les alinéas a) et g) ont été mis à part parce qu'à la session précédente des délégations avaient fait observer que cette série contenait trop de points pour faire l'objet d'une seule déclaration.

22. M. A'ALA (République arabe syrienne) déclare que le texte arabe du document A/C.2/52/L.1, paragraphe 5, prête à confusion et doit être modifié. Sa délégation se demande si des services d'interprétation seront disponibles pour les consultations officielles.

23. Le PRÉSIDENT convient que l'interprétation est indispensable pour la réussite des consultations officielles. Toutefois, il pourrait être possible d'utiliser, pour les consultations, les services initialement prévus pour les réunions plénières.

24. M. WINNICK (États-Unis d'Amérique) déclare qu'un certain nombre des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de la Commission ayant été reportées à la fin de son programme de travail, les membres doivent faire en sorte que le débat sur les questions examinées auparavant soit achevé dans les plus brefs délais afin de respecter le calendrier fixé.

25. M. DELANEY (Papouasie-Nouvelle-Guinée) estime lui aussi qu'il serait préférable d'examiner ensemble toute la série des questions relatives à l'environnement et au développement durable. Sa délégation souhaiterait par ailleurs disposer dès que possible d'informations sur le contenu des résolutions combinées.

26. Le PRÉSIDENT dit que le bureau ne demande qu'à recevoir des suggestions des membres concernant ce contenu.

27. Le projet de programme de travail contenu dans le document A/C.2/52/L.1, tel que modifié oralement, est adopté.

La séance est levée à 17 h 10.